



**ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Le chef d'établissement  
Aux  
Parents d'élèves

## **LETTRE D'INFORMATION SUR L'INTERNAT DU LYCEE**

Notre internat labellisé d'Excellence depuis 2021, est ouvert aux garçons et aux filles du Lycée Camille Claudel du lundi 7H30 au vendredi 18H. Notre capacité d'accueil est de 162 places réparties sur 5 étages (2 étages filles, 3 étages garçons).

Le coût de l'internat comprend : petit-déjeuner, déjeuner, dîner, nuitée (paiement forfaitaire au trimestre). Les chambres de quatre internes maximums sont en bon état, confortables et équipées de mobiliers de travail. (NB : une visite de l'internat est possible sur demande en écrivant à l'adresse suivant [vie-scolaire1.0711137@ac-dijon.fr](mailto:vie-scolaire1.0711137@ac-dijon.fr)).

### **De multiples avantages sont offerts aux élèves par ce service :**

- Moindre fatigue pour les élèves, plus de perte de temps dans les transports.
- Apprentissage de la vie en collectivité.
- Temps d'étude obligatoire chaque soirs d'internat permettant d'accompagner et cadrer les élèves pour leur réussite scolaire. Conditions favorisant le travail individuel comme le travail collectif.
- Accès au numérique et au CDI certains soirs de la semaine.
- Entraide possible entre élèves.

Les internes disposent d'un accès à la Maison des Lycéens, au CDI, à une salle de travail, à une salle multimédia, et au gymnase du lycée le mercredi après-midi. Régulièrement des sorties sont proposées aux internes (cinéma, bowling, patinoire...).

### **Informations complémentaires :**

- Changement de régime : se référer au règlement intérieur.
- En cas de problématique financière, les responsables doivent se mettre en relation avec l'assistante sociale de l'établissement.
- L'accompagnement des élèves est assuré par une équipe de 9 assistants d'éducation ainsi que par deux Conseillers Principaux d'Education.
- Les représentants légaux peuvent permettre à leur enfant de rentrer chez eux certains soirs de la semaine ponctuellement ou régulièrement (pour les mercredis après-midi par exemple) après avoir informé le BVS par écrit.

### **Trousseau d'internat - Chaque élève devra obligatoirement être en possession de :**

- |                  |                         |                          |
|------------------|-------------------------|--------------------------|
| ➤ Deux cadenas   | ➤ Couverture ou couette | ➤ nécessaire de toilette |
| ➤ Alèse et draps | ➤ Oreiller et taie      |                          |

**Il est impératif, par mesure d'hygiène, de procéder régulièrement au renouvellement du linge de lit (tous les 15 jours)**

Le chef d'établissement,  
Ph. DIRY